

REUNION DE CONSEIL DU 18 JANVIER 2020

Le Maire de Pamplie certifie avoir adressé à chaque conseiller le treize janvier deux mil vingt, une convocation pour la dite séance.

L'an deux mil vingt, le dix-huit janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel DROCHON, Maire.

Présents : Thierry LIMOGES, Hervé FICHET, Muriel LIMOGES, Christian RAYMOND, Edith MORIN, Michel DROCHON, Daniel ROBIN, Alain GUILBOT

Excusé : Victor FOUET

Absent : Cyrille RAYNEAU

Secrétaire de séance : Daniel ROBIN

Ordre du jour :

- **Protocole d'accord en vue de l'acquisition d'une balayeuse intercommunale**
- **Adhésion service commun instruction ADS (Autorisations du Droit des Sols)**
- **Adhésion 2020 FDGDON 79**
- **Demande d'achat de l'Allée des Camélias**
- **Travaux voirie**
- **Questions diverses**
-

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée que soit rajouté à l'ordre du jour :

- **Mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2020**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la requête.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du deux décembre deux mil dix-neuf.

• PROTOCOLE D'ACCORD EN VUE DE L'ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE INTERCOMMUNALE :

Délibération n°001-18-01-2020

Vu la convention d'entente intercommunale conclue en 2018 entre les communes de Champdeniers, Cours, la Chapelle-Bâton, Pamplie, St Christophe S/Roc et Xaintray, facilitant la mise en commun de matériels par le biais d'une mutualisation, la commune de St Christophe S/Roc a décidé d'acquérir une balayeuse intercommunale.

La commune de St Christophe/Roc en assurera :

- les formalités liées à l'achat (appel d'offres, emprunt et amortissement)
- le stationnement (selon le planning d'utilisation, le matériel restera dans la commune qui en fera usage)
- la facturation : taux horaire d'utilisation de 20€/l'heure pour 2020. Les dépenses de maintenance et de réparations seront, au préalable, supportées par la commune de St Christophe S/Roc et ensuite réparties entre les 6 communes

Les conditions d'utilisation sont les suivantes : retrait et restitution de la balayeuse par ses propres moyens, achat de ses propres balais, dispositif de comptage d'heures sur le matériel. Chaque commune conclura un avenant avec leur compagnie d'assurances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

• ADHÉSION SERVICE COMMUN INSTRUCTION ADS (Autorisations du Droit des Sols) :

Délibération n°002-18-01-2020

- **autorisations et actes dont la commune assurera l'instruction**
 - certificats d'urbanisme article L.410-1-a du code de l'urbanisme
- **autorisations et actes dont la Communauté de Communes Val de Gâtine assurera l'instruction**
 - certificats d'urbanisme article L.410-1-b du code de l'urbanisme
 - déclarations préalables - travaux et division
 - permis de construire
 - permis de démolir

- permis d'aménager

Les contrôles de conformité (récolement) seront assurés par la commune. En fonction des missions exercées par le service instructeur de la Communauté de Communes Val de Gâtine, la Communauté de Communes facturera aux communes un montant calculé selon un forfait à l'acte et au vu des dossiers déposés :

Acte d'urbanisme	Coût unitaire
Certificat d'urbanisme opérationnel (b)	50.00€
Déclaration préalable (travaux et division)	87.50€
Permis de démolir	100.00€
Permis de construire	125.00€
Permis d'aménager	150.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols mis en place par la Communauté de Communes Val de Gâtine.

• **ADHESION 2020 FDGDON79 :**

Délibération n°003-18-01-2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, reconduit pour l'année 2020 l'adhésion au FDGDON79, pour un montant de 48.22€ (adhésion forfait de base + services supplémentaires).

• **DEMANDE D'ACHAT DE L'ALLEE DES CAMELIAS :**

Délibération n°004-18-01-2020

Messieurs Poncet Loïc demeurant 35 rue du Val d'Autize et Bonneau Nicolas, 4 Allée du Vieux Fourneau ont fait, chacun, une demande pour l'achat de la moitié (pour chaque partie) de l'allée des Camélias qui jouxte leur terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- accepte la demande
 - fixe le prix de vente pour chacun des acquéreurs à 100€
 - frais de bornage et actes notariés à la charge des acquéreurs
 - les acquéreurs devront laisser un accès d'entrée à la parcelle n°112 appartenant à Mr Bonnin Christophe
 - charge Monsieur le Maire de signer toutes formalités administratives liées à ce dossier
 - autorise Monsieur le Maire à se rendre à l'Office Notarial qui sera chargé de la rédaction des actes notariés.
- Si ce dernier ne peut être présent, il se fera représenter par un adjoint.

• **TRAVAUX VOIRIE :**

Délibération n°005-18-01-2020

Monsieur le Maire fait constat à l'assemblée de travaux de voirie à réaliser :

Chemin de la Poupetière (accotement) : fortes dégradations de la chaussée dû aux fortes pluies, des travaux de réalisation d'élargissement du chemin sont à engager. Après réception de devis, le montant des travaux s'élève à la somme de 4 810.80€ HT.

Route du Chêne-Casse-Tête (au niveau du lieudit Bois Montant) : inondations à répétition sur la voie. Vu les conditions climatiques, cela s'avère dangereux et une intervention s'impose : réalisation de coupure de route et pose d'un écopal pour canaliser les eaux pluviales. Le montant des travaux s'élève à 2 224.88€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, accepte le devis de l'entreprise Eiffage de Vernoux-en-Gâtine, pour un montant total de travaux de 7 035.68€ HT. Il sera demandé que les travaux se réalisent au plus tôt. Cette dépense sera inscrite en investissement, article 2151 du budget communal.

Enveloppe 2020, partie voirie intercommunale : la Poupetière et le Petit Bois Loudun, travaux de remise en état de la bande de roulement, seront les deux voies communales qui entreront dans l'enveloppe 2020 de la Communauté de Communes Val de Gâtine.

• **MANDATEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 :**

Délibération n°006-18-01-2020

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale dans l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment que « jusqu'à l'adoption du budget (N-1) » l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du

quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette(N).
L'autorisation mentionnée ci-dessous précise le montant et l'affectation des crédits.

Aussi, en vertu de cet article du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose, pour le budget communal, l'ouverture de crédit 2020 pour dépenses imprévues : travaux de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** cette ouverture de crédits 2020 sur le budget communal telle que présentée précédemment
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Articles	Libellé	Montant
2151	Réseaux de voirie	9 200€

- **PRÉCISE** que ces crédits seront repris lors du vote du BP 2020 de la commune
- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents

• **QUESTIONS DIVERSES :**

Douches foot : il est demandé le remplacement de dix pommes de douches. Le devis s'élève à la somme de 295.20€ TTC. Cette requête est acceptée par l'ensemble des membres présents. La fourniture sera prise en charge par la commune, et le remplacement par les membres du Club de Foot.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président
Mr DROCHON

Le secrétaire
Mr ROBIN

Les membres
Mr FOUET
Excusé

Mr RAYNEAU
Absent

Mr LIMOGES

Mr FICHET

Mme LIMOGES

Mr RAYMOND

Mme MORIN

Mr GUILBOT